



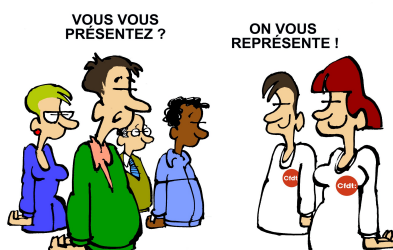
## COMITE TECHNIQUE DU 12 MARS 2018

Dossier unique : les modalités d'organisation des élections professionnelles du **6 décembre 2018**.

Ces élections concernent les future.s représentant.e.s du personnel auprès des instances consultatives du SDIS de la Gironde :

- Comité technique pour les **mesures collectives** (organigramme, temps et conditions de travail, etc...)
  - Commissions administratives paritaires pour les **décisions individuelles** :
    - filière administrative, technique et spécialisée de catégorie A, B et C
    - filière sapeur-pompier professionnel de catégorie C
  - Commissions administratives paritaires pour les **décisions individuelles** : des **contractuels** de catégorie A, B et C
- ✓ Le recours au **vote électronique** a été le mode **exclusif** retenu par notre établissement
- ✓ **3 modalités au choix de l'agent** :
- à distance depuis son domicile ou autre (accessible par tout type de matériel informatique connecté : PC, tablette, smartphone, etc...)
  - sur son lieu de travail et son poste de travail pendant les heures de service
  - sur un poste dédié dans un local aménagé accessible pendant les heures de service avec une garantie d'anonymat, de confidentialité et de secret du vote
- ✓ Envoi à chaque agent **au moins 15 jours** avant la date d'ouverture de vote de son **code personnel** permettant de voter, accompagné d'une notice explicative

**Vote ouvert du 29/11/2018 (10H00) jusqu'au 6/12/ 2018 ( 16H00)**



- ✓ Mise en place d'une **cellule d'assistance technique** pour veiller au bon fonctionnement du système de vote électronique
- ✓ Mise en place d'un **centre d'appel** pour répondre et aider les agents dans l'accomplissement du vote pendant la période d'ouverture du scrutin
- ✓ Des groupes de travail avec présentation aux organisations syndicales seront programmés dans la suite du Conseil d'Administration du 30 mars 2018
- ✓ **Vote CFDT favorable** avec demande d'un vote à l'urne en supplément et mise en place d'un protocole électoral détaillant les modalités des scrutins et la sécurité du déroulement des opérations